

COMPTE PÉNIBILITÉ OUTRE-MER

La Fedom veut faire monter la température

Présenté mardi, le compte pénibilité pose un problème d'application outre-mer. L'un des dix facteurs susceptibles d'entraîner un départ à la retraite avec deux ans d'avance y est très fréquent : une température supérieure à 30 degrés. La Fedom (Fédération des entreprises d'outre-mer) demande à l'Etat de rehausser ce niveau à 35 degrés voire de traiter chaque branche différemment.



Le métier de jardinier s'effectue le plus souvent par des températures élevées. (Photo Raymond Wae-Tion)

« Une fois de plus, les spécificités des outre-mer n'ont pas été prises en compte ».

Le président de la Fedom (Fédération des entreprises d'outre-mer), Jean-Pierre Philibert, n'a toujours pas digéré les premières conclusions du rapport de Michel de Virville sur le compte pénibilité publiées ces derniers jours dans la presse nationale.

Yann de Prince, président du Medef Réunion, est sur la même longueur d'ondes lorsqu'il reproche aux têtes pensantes parisiennes d'ignorer les outre-mer, comme l'a démontré très récemment la réforme des régions... hexagonales.

cela doit l'autoriser à partir à la retraite jusqu'à deux ans plus tôt tout en bénéficiant d'une pension à taux plein.

Parmi les facteurs en question : le port de charges, le travail de nuit, le bruit... mais aussi la température. Il est ainsi proposé de considérer comme pénible tout travail exercé au-delà de 30 degrés, et ce, à raison de 900 heures par an soit 75 heures mensuelles.

Surcoût pour les entreprises

La CGPME a été la première à dégainier, jugeant dans le Figaro d'avant-hier cette clause « inapplicable » outre-mer où de nombreux métiers d'extérieur s'effectuent par plus de 30 degrés. C'est le cas dans le bâtiment mais aussi les transports (pas toujours climatisés) ou encore les espaces verts et l'agriculture.

La Fedom y va à son tour de sa critique. « Ce qui peut être insupportable en Auvergne par 30° ne l'est pas nécessairement

à Saint-Denis de La Réunion où les habitudes sont différentes », commente Jean-Pierre Philibert.

Qu'on ne se méprenne pas : ce dernier ne demande pas l'exclusion des Dom de l'application du compte pénibilité. « Il y a des secteurs où la pénibilité est réelle, comme à proximité des chaufferies dans les rhumeries, et mérite d'être reconnue, indique-t-il. On pourrait néanmoins imaginer d'augmenter le seuil de température outre-mer, à 35 degrés par exemple. Mais 30 degrés, ce n'est pas acceptable. D'autant que l'hygrométrie, elle, n'est pas prise en compte ».

Autre piste, même si plus compliquée à mettre en œuvre : un traitement au cas par cas,

Pacte de responsabilité : du cas par cas outre-mer

Présenté avant-hier en Conseil des ministres, le projet de loi de Finances rectificative ne comporte aucune allusion à la déclinaison ultramarine du pacte de responsabilité.

Selon nos informations, la ministre des Outre-mer, George Pau-Langevin, planche bel et bien sur cette question mais les arbitrages n'ont pas encore été rendus au plus haut niveau de l'Etat.

La semaine prochaine pourrait être décisive avec la présentation mercredi du rapport de la délégation aux outre-mer de l'Assemblée, présidée par le socialiste réunionnais Jean-Claude Fruteau, celle du projet de loi de financement de la sécurité sociale en conseil des ministres puis la visite de George Pau-Langevin à La Réunion le vendredi suivant.

branche par branche. La Fedom va sensibiliser le gouvernement dans les jours qui viennent.

« Nous sommes en alerte », annonce son président. Il faut dire que le temps presse : les décrets d'application doivent être publiés au Journal officiel avant la mi-juillet.

Pour les entreprises ultramarines, l'enjeu n'est pas neutre : en plus de la cotisation générale de 0,2%, la cotisation pénibilité pour les salariés exposés sera comprise entre 0,3 et 0,8% de la masse salariale concernée.

Le gouvernement a prévu que la pénibilité concernerait 20% des salariés au niveau national. Et outre-mer ?

Cédric BOULLAND

INSEE

Les prix en hausse de 0,2% en mai

Selon l'Insee, les prix ont progressé de 0,2% le mois dernier à La Réunion. Sur un an, la hausse atteint 0,4%.

Les tarifs des billets d'avions, plus élevés pendant les vacances scolaires, ont fait repartir à la hausse l'indice des prix à la consommation en mai à La Réunion.

L'Insee décrit une augmentation globale de 0,2% après la stabilité relevée un mois plus tôt. Sur un an, l'inflation reste très modérée dans l'île : 0,4% contre 0,7% au niveau national.

Le mois dernier, les prix des produits alimentaires ont chuté de 0,5% grâce à la troisième diminution consécutive des produits frais (-3,8%). « Cette baisse s'explique encore par le repli des prix des légumes frais (-7,6%), les effets du cyclone Bejisa s'estompant », détaille l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Les vêtements et les chaussures plus chers

Hors produits frais, l'heure est à la stabilité ce mois-ci mais une hausse de 0,6% est constatée sur un an. Au global, les prix dans l'alimentation sont en progression de 0,9% sur douze mois alors qu'ils ont reculé de 0,9% au cours de la même période à l'échelle de toute la France.

Entre avril et mai, les prix ont chuté de 0,4% dans l'énergie et même de 0,7% pour les produits pétroliers. La forte baisse du gaz (-6,3%) a compensé les hausses du super et du gazole (respectivement +0,6 et +0,8%). Sur un an, les produits pétroliers reculent de 2,7% contre -1,5% au niveau national.

Côté hausses en mai : celle des produits manufacturés (+0,2%) due à l'augmentation de l'habillement (+1,4%) et des chaussures (+2,1%). Sur un an, les prix des produits manufacturés sont stables (-0,3% pour le poste habillement-chaussures) alors qu'ils ont diminué de 0,8% au niveau national.

L'augmentation de 0,6% relevée dans les services le mois dernier à La Réunion est due à la progression du poste transport et communication et, à un degré moindre, des services de santé. Sur un an, les prix des services grimpent de 0,4% contre 1,8% dans toute la France.

Le prix du tabac n'a pas bougé dans l'île en mai. En glissement annuel, il enregistre une hausse de 6,5% soit un peu moins que les 6,9% relevés au niveau national.

C.B.



Les prix des légumes frais ont encore diminué le mois dernier : -7,6%. (Photo Philippe Chan Cheung)

la vie des entreprises

■ Isautier

Deux nouvelles médailles internationales

Les rhums et punchs Isautier ont remporté deux médailles d'or lors du concours mondial de Bruxelles, qui s'est déroulé la semaine dernière au Brésil. Les jurés (un panel de 40 professionnels) ont récompensé l'Arrangé gingembre-citron ainsi que le Rhum traditionnel agricole 55° parmi 700 produits. Dans un communiqué, Isautier indique que 27 rhums ont été médaillés sur les régions des



Caraïbes et de l'Océan Indien mais qu'aucune autre société réunionnaise n'a décroché de médaille.

Depuis le début de l'année, les rhums et punchs Isautier ont reçu sept récompenses à travers le monde.

La société, qui emploie 23 personnes et a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 5,4 millions d'euros, y voit « un témoignage de reconnaissance d'un savoir-faire en perpétuelle évolution ».



C.B.



Jean-Pierre Philibert, président de la Fedom. (Photo Yann Huet)